

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **17 décembre 2025**

Objet : Convention cadre relative aux prestations de prévention, de santé et d'action sociale au travail du CIG Petite Couronne - Autorisation de signature

| | | |
|--|-----------|-----------------------------------|
| Nombre de membres composant le conseil : | 39 | N° DEL2025_154 |
| En exercice: | 39 | Arrivée en Préfecture le : |
| Présents: | 32 | Publiée le : |
| Représentés (ayant donné mandat): | 6 | Exécutoire le : |
| Absent excusé (sans mandat): | 1 | |

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati
- M. Antonio Oliveira - Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Poullé -
Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -
Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice -
Mme Fatiha Alaudat - Mme Carole Sourigues - M. Michaël Goldberg -
M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille - M. François Thomas -
M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret - M. Nicolas Garcia -
Mme Héra Bel Hadj Youssef - M. Martin Vernant - M. Anthony Toueilles -
Mme Fatou Sylla - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -
Mme Emmanuelle Jannès - Mme Charlotte Rault - M. Stéphane Tauthui

Avaient donné mandat :


M. Saliou Ba à Mme Vanessa Ghiati
Mme Nadia Hammache à M. Anthony Toueilles
Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères
M. Aurélien Denaes à Mme Jacqueline Belhomme
M. Hugo Poupard à M. Michel Aouad
M. Olivier Rajzman à Mme Emmanuelle Jannès

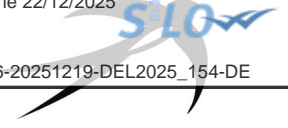
Etaient excusés :

Mme Bénédicte Ibos

Secrétaire de séance : Mme Parmentier en conformité avec le code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025 à 15 h 05
Publié le 23/12/2025 à 15 h 05
ID : 092-219200466-20251219-DEL2025_154-DE





CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 17 décembre 2025

Registre des délibérations Délibération n° DEL2025_154

Objet : Convention cadre relative aux prestations de prévention, de santé et d'action sociale au travail du CIG Petite Couronne - Autorisation de signature

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L452-40, L452-44 et L812-2 du code général de la fonction publique relatifs aux missions facultatives des centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Considérant la démarche de simplification engagée par le CIG Petite Couronne concernant les dispositifs de conventionnement avec les communes pour la mise en œuvre des missions facultatives,

Considérant les partenariats existants entre la commune de Malakoff et le CIG Petite Couronne en matière de prévention, de santé et d'action sociale,

Considérant l'intérêt pour la commune et ses agents de continuer à pouvoir bénéficier des services proposés par le CIG Petite Couronne en matière de prévention, de santé et d'action sociale,

Considérant la souplesse du nouveau dispositif proposé à compter du 1^{er} janvier 2026 qui prévoit la signature d'une convention cadre pour l'accès à toutes les prestations facultatives en matière de prévention, de santé et d'action sociale, qui peuvent, ensuite, être sollicitées par lettre de demande d'intervention,

Vu l'avis des commissions municipales compétentes ;


Après en avoir délibéré,

Article 1 : AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer avec le CIG Petite Couronne la convention cadre relative aux prestations de prévention, de santé et d'action sociale au travail ci-jointe.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 38 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

| |
|--|
| Envoyé en préfecture le 22/12/2025 |
| Reçu en préfecture le 22/12/2025 |
| Publié le |
| ID : 092-219200466-20251219-DEL2025_154-DE |



La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr